



Agence internationale de l'énergie atomique  
**CIRCULAIRE D'INFORMATION**

**INF**

INFCIRC/519

30 juillet 1996

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNICATION DU 18 JUIN 1996 REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE  
DU BELARUS AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE  
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

Les documents suivants reçus du représentant permanent du Bélarus dans une communication du 18 juin 1996 sont distribués pour l'information des Etats Membres de l'Agence : l'"Appel adressé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du dixième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl", signé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et la "Résolution sur le dixième anniversaire de l'accident de Tchernobyl du Parlement européen".

APPEL ADRESSÉ AUX ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCIDENT DE LA CENTRALE  
NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL <sup>\*</sup>/

Il y a 10 ans, aux premières heures du 26 avril 1986, deux violentes explosions successives détruisaient le réacteur No 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, mettant à nu le coeur entré en fusion et libérant dans l'atmosphère 50 millions de curies d'isotopes radioactifs.

Les conséquences de l'accident, notamment pour la santé humaine et pour l'environnement, ne se limitent pas à la zone de Tchernobyl, ni même aux territoires du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, les trois pays les plus touchés par les retombées radioactives : elles constituent un problème mondial.

En outre, l'accident de Tchernobyl n'a pas seulement déclenché la plus grave catastrophe technologique de l'âge nucléaire : il a également causé une véritable tragédie humanitaire qui, 10 ans plus tard, n'a pas encore pris fin.

Des centaines de milliers d'habitants ayant dû être déplacés, c'est dans leur fibre sociopsychologique même que les trois États les plus touchés ont été atteints. Dans ces pays, d'innombrables personnes continuent d'être menacées par la contamination radioactive et par le risque de troubles physiques et mentaux.

Le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine se ressentent encore terriblement, sur le plan socio-économique, des événements tragiques d'il y a 10 ans, et ils n'ont d'autre choix que de tenter de faire face à leurs conséquences les plus graves. Cependant, Tchernobyl constitue un problème à long terme, d'une complexité inouïe, qui ne pourra être véritablement surmonté que grâce aux efforts conjugués de l'ensemble de la communauté internationale.

La Conférence internationale intitulée "Dix ans après Tchernobyl : récapitulation des conséquences de l'accident", qui s'est récemment tenue à Vienne, a bien démontré le caractère universel de la catastrophe. Des spécialistes du nucléaire, des médecins, des dirigeants politiques, des représentants des organismes des Nations Unies et de la Commission européenne, et de nombreuses autres personnes réunis pour l'occasion ont procédé à un examen approfondi et détaillé de la situation, 10 ans après l'accident, ainsi qu'à une évaluation tant quantitative que qualitative de l'assistance fournie et des recherches effectuées. Leurs conclusions indiquent clairement qu'il est indispensable d'accroître le volume de l'aide fournie aux innombrables personnes touchées et de poursuivre la recherche dans un domaine scientifique encore en pleine évolution.

Reconnaissant l'importance universelle de la catastrophe, l'Assemblée générale a, à sa cinquantième session, proclamé le 26 avril 1996 Journée internationale du dixième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Dans sa résolution 50/134, elle a invité les États Membres à commémorer comme il convient cet événement tragique et à mieux faire prendre

/...

---

<sup>\*</sup>/ Tiré de l'annexe du document A/50/924 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

conscience au public des conséquences que ce type de catastrophe a sur la santé des populations et l'environnement dans le monde entier.

L'Organisation des Nations Unies reste profondément préoccupée par les effets que la catastrophe continue d'avoir sur la vie et la santé des populations, en particulier les enfants. On ne répétera jamais assez que Tchernobyl reste une véritable tragédie humanitaire et que le temps n'a pas atténué les souffrances des victimes.

Si nous voulons évaluer avec réalisme les tâches qui attendent l'Organisation, nous devons accepter le fait que la catastrophe et ses conséquences constituent un problème dont la communauté internationale devra continuer à se préoccuper. Le dixième anniversaire de l'accident est pour nous l'occasion de promettre à nouveau notre assistance à ceux qui nous la demandent et de redoubler d'efforts pour faire face aux conséquences du désastre technologique et humanitaire de Tchernobyl.

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je saisis donc cette occasion pour engager les États Membres à poursuivre et à renforcer leur assistance au Bélarus, à la Fédération de Russie et à l'Ukraine, de sorte à changer vraiment la vie de ceux qui souffrent encore entre les mains de l'"ennemi invisible".

Boutros BOUTROS-GHALI

-----

Résolution sur le dixième anniversaire de l'accident de Tchernobyl (du Parlement européen)<sup>\*/</sup>

Le Parlement européen,

- Vu sa résolution du 8 avril 1987 sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl ainsi que sur la communication-cadre de la Commission au Conseil sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl (COM(86)0327) et la communication au Conseil sur les mesures communautaires à prendre suite à l'accident de Tchernobyl (COM(86)0276)<sup>1/</sup>,
  - Vu sa résolution du 8 avril 1987 sur le problème de la contamination alimentaire à la suite de la catastrophe de Tchernobyl<sup>2/</sup>,
  - Vu sa résolution du 8 avril 1987 sur le comportement de la Communauté après Tchernobyl<sup>3/</sup>,
  - Vu son avis du 15 décembre 1993 sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision 77/270/EURATOM en vue d'habiliter la Commission à contracter des emprunts EURATOM pour contribuer au financement de l'amélioration du degré d'efficacité et de sûreté du parc nucléaire de certains pays tiers (COM(92)0467 - C3.0032/93)<sup>4/</sup>,
  - Vu sa résolution du 15 décembre 1993 sur la sûreté nucléaire dans les pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté des Etats indépendants<sup>5/</sup>,
- A. Considérant que dix années après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, qui a provoqué des milliers de morts par contamination radioactive, et qui a, aujourd'hui encore, des conséquences tragiques sur la santé de millions de personnes - notamment par l'accroissement des cas de cancers et de leucémies - et sur l'état de l'environnement, les risques d'un nouvel accident persistent, tant sur le site même de Tchernobyl que dans toutes les autres centrales nucléaires,

---

<sup>1/</sup> OJ C 125, 11.5.1987, p. 96.

<sup>2/</sup> OJ C 125, 11.5.1987, p. 91.

<sup>3/</sup> OJ C 125, 11.5.1987, p. 92.

<sup>4/</sup> OJ C 20, 24.1.1994, p. 99.

<sup>5/</sup> OJ C 20, 24.1.1994, p. 107.

<sup>\*/</sup> Tiré du Journal officiel des Communautés européennes No C 141/197, du jeudi 18 avril 1996.

- B. Considérant qu'un "incident grave" s'est produit, le 27 novembre 1995, dans le réacteur No 1 de la centrale nucléaire de Tchernobyl,
- C. Gravement préoccupé par le rapport d'"Alliance" - consortium ayant été chargé de réaliser, dans le contexte du programme TACIS, une étude de faisabilité quant à la stabilisation du sarcophage du bloc 4 de Tchernobyl - dont les conclusions sur les risques d'effondrement de ce sarcophage sont particulièrement alarmantes, et constatant que les coûts de construction d'un nouveau sarcophage s'élèveraient, selon les estimations, à 1,6 milliard de dollars sur une période de dix ans,
- D. Conscient que la centrale nucléaire de Tchernobyl n'assure que 7 % de l'approvisionnement en électricité de l'Ukraine,
- E. Faisant observer que le Gouvernement ukrainien admet que l'Ukraine est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du monde, la quantité d'énergie par unité du PNB y étant au moins trois fois plus importante que dans l'Union européenne,
- F. Considérant qu'au cours des dernières années la consommation d'électricité dans ces pays a diminué dans une proportion largement supérieure à la production locale d'électricité d'origine nucléaire,
- G. Considérant la conférence internationale qui se déroule ces jours-ci à Vienne,
- H. Rappelant que les chefs de gouvernement du G-7, de la Russie et de l'Ukraine doivent s'entretenir du problème de la sécurité nucléaire lors d'un sommet spécial qui se tiendra à Moscou en avril 1996,
- I. Reconnaisant l'importance du rôle que doit jouer l'Union européenne pour aider les pays d'Europe centrale et orientale et l'ex-Union soviétique qui tentent d'améliorer la sécurité et l'efficacité de leur production d'énergie,
- J. Rappelant le "Memorandum of Understanding" (convention), dans lequel le G-7 s'engage à contribuer au financement d'une solution au problème de Tchernobyl,
  - 1. Souligne que dix ans après la catastrophe de Tchernobyl, aucune centrale nucléaire - tant RBMK que VVER-440/230 - n'a encore été fermée, en dépit des avis exprimés par les experts occidentaux, et que, loin de s'améliorer, leurs conditions de fonctionnement se sont détériorées, l'état de ces installations s'étant encore dégradé et leur personnel n'étant pas suffisamment formé;
  - 2. Demande aux autorités des pays qui disposent encore de centrales à haut risque de les fermer, dans les plus brefs délais, et de mettre l'accent, d'une part, sur l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires de types plus récents, et, d'autre part, sur le développement de programmes d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique;

3. Souligne la nécessité d'accorder à l'Ukraine une aide financière et technique aussi importante que possible, afin que l'on puisse garantir la sûreté du réacteur endommagé et assainir les zones contaminées par une catastrophe qui a affecté notamment la Russie et la Biélorussie;
4. Invite la Commission à concevoir, dans le cadre de PHARE et TACIS, une véritable stratégie de promotion des programmes d'économie d'énergie ainsi que des sources d'énergie durables, par le biais notamment d'une utilisation plus efficace de l'énergie et du recours à des sources d'énergie moins onéreuses et moins dangereuses;
5. Demande au Gouvernement ukrainien de respecter le "Memorandum of Understanding" qu'il a signé avec le G-7 à Ottawa, prévoyant la fermeture de Tchernobyl d'ici l'an 2000;
6. Demande que toute affectation de fonds soit obligatoirement subordonnée à une étude du coût minimal;
7. Demande à la Commission de poursuivre le projet Tchernobyl, dans le cadre duquel une aide médicale est fournie à l'Ukraine, la Biélorussie et la Russie et demande de renforcer l'aide aux victimes de la catastrophe ainsi que l'assistance aux ONG qui y participent;
8. Demande à la Commission de présenter au Parlement un bilan de l'impact de la catastrophe de Tchernobyl dans les domaines de la santé publique, de l'environnement et de l'agriculture dans les pays de l'Union européenne;
9. Invite la Commission à informer d'urgence les commissions compétentes du Parlement sur les résultats de l'étude réalisée au sein de l'Office humanitaire de la Communauté européenne sur la préparation aux catastrophes nucléaires dans les pays d'Europe orientale, ainsi que sur des actions qu'elle entend engager à la suite de ces conclusions, non seulement en ce qui concerne ces pays mais aussi l'Union européenne, laquelle pourrait également être affectée par une autre catastrophe nucléaire;
10. Charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, aux gouvernements des Etats Membres, des pays de l'Europe centrale et orientale, du G-7 et de la CEI ainsi qu'à l'AIEA.